OPTEA



NOTICE D'EXPLICATION – UTILISATEUR MANAGER

Connectez vous via le lien : https://extranet.aaa-aero.com

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez vous rendre sur l'onglet : **Gestion des prestations** → **OPTEA**

Vous arrivez sur l'interface de votre accueil personnel



En tant que manager, vous avez 2 niveaux d'accès.

- Accès personnel (à l'identique de celui de l'utilisateur « salarié AAA »)
- Accès à la gestion de la prestation

Pour la gestion de vos équipes, cliquez sur « GESTION DES EQUIPES »

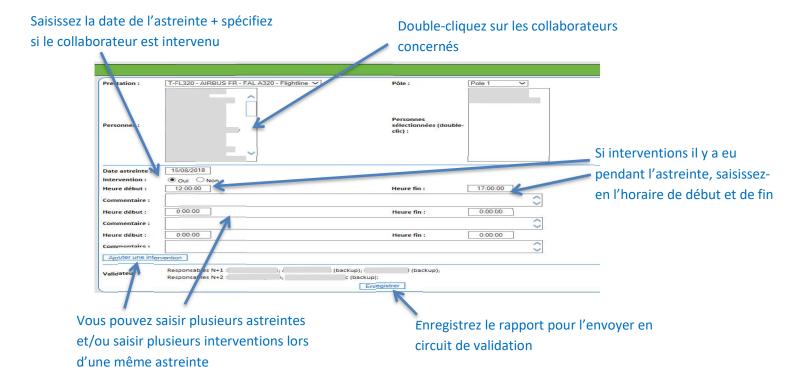
1. <u>Via cette interface, vous pouvez émettre une multitude de demandes pour le compte de vos équipes</u>

- Déclarer une astreinte
- Déclarer des heures supplémentaires
- Déclarer un accident de travail
- Déclarer une absence injustifiée
- Déclarer un mouvement de personnel
- Déclarer un petit déplacement ponctuel

Le bouton permet de revenir à l'écran d'accueil

1.1 Déclarer une astreinte pour un de vos collaborateurs

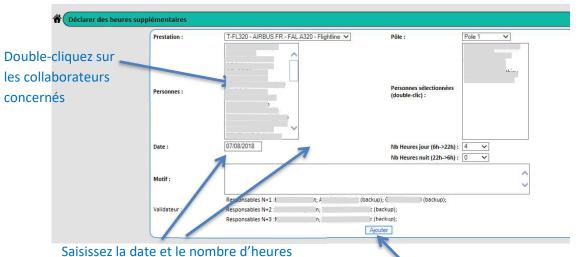




Les astreintes saisies sont transmises aux N+2 pour validation puis RH pour traitement

1.2 Déclarer des heures supp. pour un de vos collaborateurs





Saisissez la date et le nombre d'heures supplémentaire de jour et de nuit

Enregistrez la déclaration pour l'envoyer en circuit de validation

Les heures supplémentaires saisies jusqu'au 25 du mois sont incrémentées directement au pointage. Après le 25 du mois, les demandes sont transmises au RH pour validation et incrémentation au pointage.

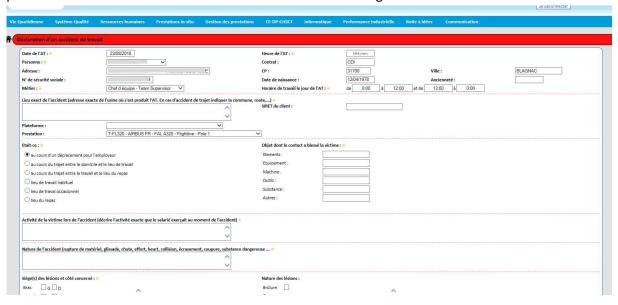
Des alertes et validations obligatoires par les responsable projet sont générées :

- Pour les demandes qui portent l'horaire de travail journalier à plus de 10H
- Pour les demandes qui portent la semaine de travail à plus de 48H

1.3 <u>Déclarer un accident de tr</u>avail

Via cette interface, vous pouvez renseigner toutes les informations liées à un AT Les informations obligatoires sont marquées d'une étoile

A la validation de l'AT, un mail est automatiquement transmis aux RH, RHSE et Responsable plateforme avec les données saisies lors de la déclaration en ligne

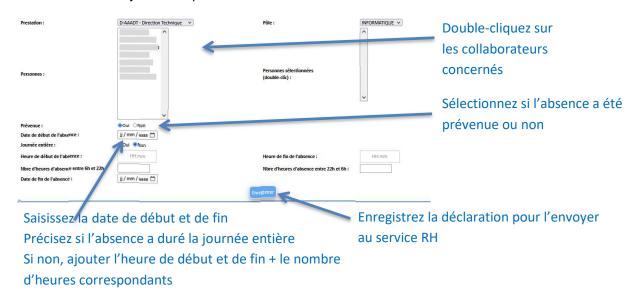


1.4 <u>Déclarer une absence</u>



Vous pouvez créer 2 types d'absences :

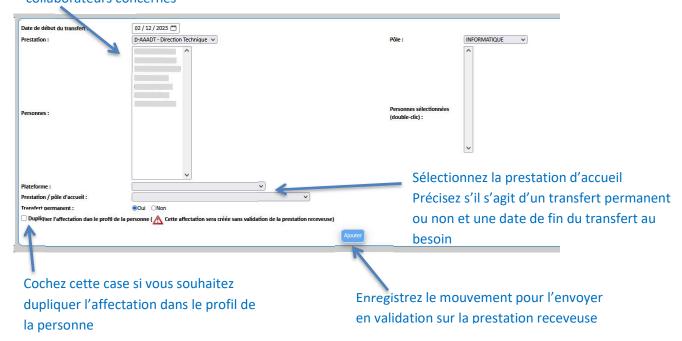
- Absence injustifiée
- Absence injustifiée « prévenue »



L'absences sera ensuite transformable au niveau RH (ex : modifier en arrêt maladie)

1.5 <u>Déclarer un mouvement de personnel</u>

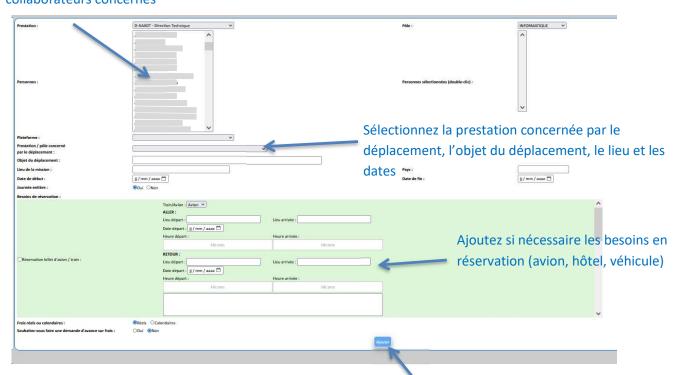
Double-cliquez sur les collaborateurs concernés



1.6 <u>Déclarer un petit déplacement ponctuel</u>



Double-cliquez sur les collaborateurs concernés



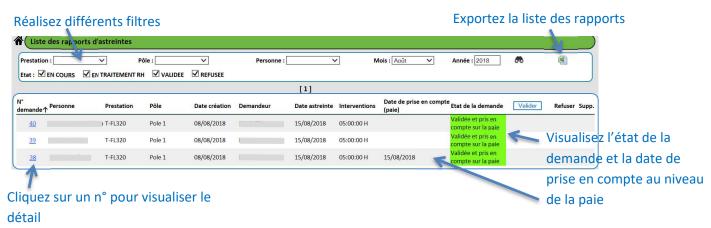
Enregistrez la déclaration pour un envoi au service RH

2. <u>Via cette interface, vous pouvez également suivre l'état et le suivi de validation des différentes demandes et déclarations pour le compte de vos équipes</u>

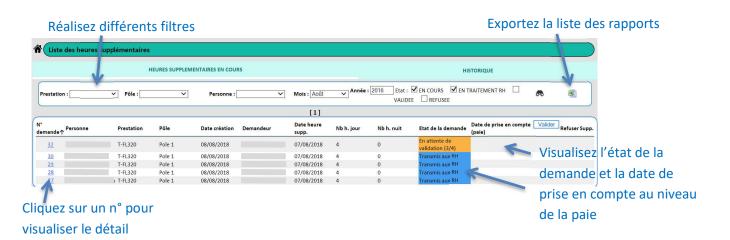
Le manager peut suivre l'état et le suivi de validation des différentes demandes et déclarations

- Rapports d'astreintes
- Heures supplémentaires
- Accidents de travail
- Demandes de congés
- Absences injustifiées
- Mouvements de personnel
- Petits déplacements ponctuels

2.1 <u>Visualiser les rapports d'astreintes déclarés par ou pour vos équipes</u>



2.2 Visualiser des heures supplémentaires saisies pour vos équipes

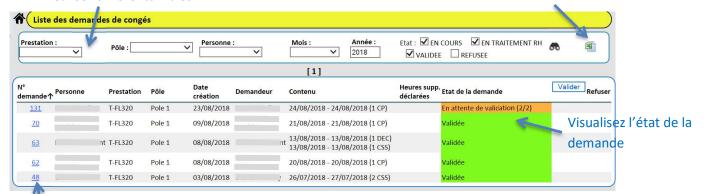


2.3 Visualiser les demandes de congés de vos équipes



Réalisez différents filtres

Exportez la liste des rapports



Cliquez sur un n° pour visualiser le détail

2.4 Visualiser les accidents de travail de vos équipes



2.5 Visualiser les absences injustifiées de vos collaborateurs



Réalisez différents filtres

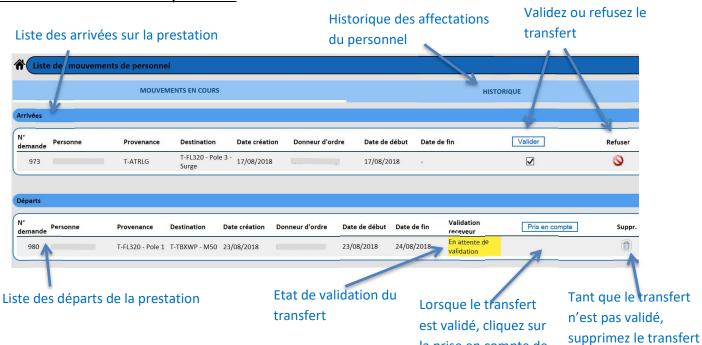
Exportez la liste des absences



Cliquez sur un n° pour visualiser le détail

Supprimez une absence que vous avez déclaré (tant qu'elle n'est pas prise en compte par le service RH)

2.6 Visualiser les mouvements de personnel



2.7 Visualiser les petits déplacements ponctuels



Réalisez différents filtres

Exportez la liste des déplacements

la prise en compte de

la validation



Cliquez sur un n° pour visualiser le détail

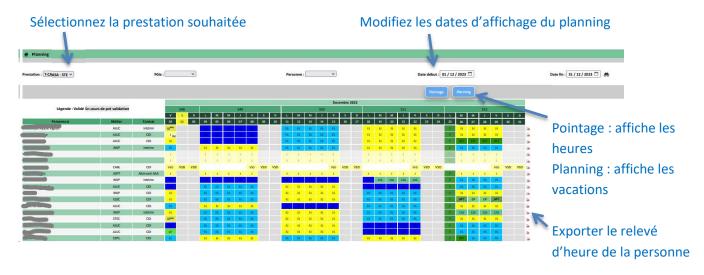


3. Visualiser et modifier les vacations de vos équipes

Par défaut, le planning s'affiche sur une période de 30 jours glissants à partir de la date du jour.

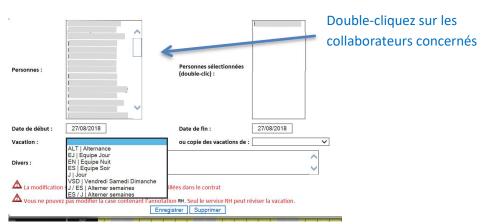
Chaque code vacation est paramétré selon les horaires fournis par les responsables projets et les coordinateurs d'équipes.

△ S'assurer que toutes les vacations sont paramétrées dans l'outil. Si vous avez de nouveaux horaires, n'oubliez pas de prévenir vos RH.



Pour effectuer le planning de vos salariés, vous devez cliquer sur la case du jour que vous souhaitez planifier.

La fenêtre suivante s'ouvre :



Les vacations s'enregistreront sur les jours travaillés prévus dans son contrat. (Temps plein, VSD, Temps partiel)

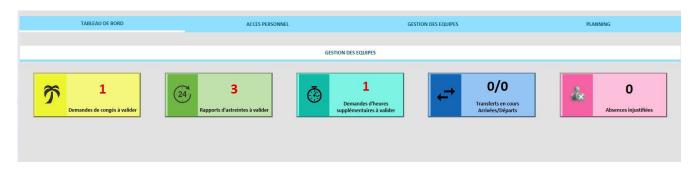
Les vacations enregistrées se mettent à jour dans le planning de la prestation.

4. Accéder à votre tableau de bord

Via cette interface, vous pouvez valider et traiter les différentes déclarations / demandes effectuées par vos collaborateurs

Sur chaque icône, un chiffre vous indique le nombre d'actions à traiter.

Tant que vous ne les validez pas, ces demandes resteront en attente dans votre tableau de bord.



4.1 Valider des demandes de congés



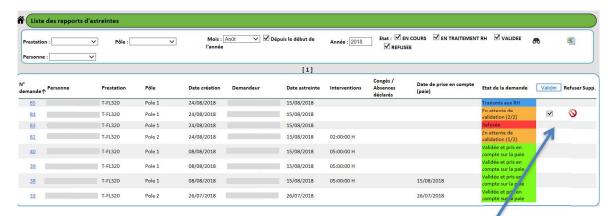
Les demandes que vous avez à valider sont mentionnées « **en attente de validation** » + spécifiées d'un choix à faire. Soit Validation soit refus.

Si vous validez, la demande passe soit en **validation N+2** (selon la hiérarchie du personnel référencé et selon votre niveau de valideur soit en **traitement RH**. L'indication est donnée pour chaque demande

Comme stipulé précédemment, les mêmes informations sont également mentionnées dans le planning de la prestation.

4.2 Valider des rapports d'astreintes





Pour chacune des astreintes déclarées, vous pouvez les valider ou les refuser.

Si vous validez, l'astreinte passe soit en **validation N+2** (selon la hiérarchie du personnel référencé et selon votre niveau de valideur soit en **traitement RH**. L'indication est donnée pour chaque déclaration.

Comme stipulé précédemment, les mêmes informations sont également mentionnées dans le planning de la prestation.

4.3 Valider des demandes d'heures supplémentaires



HEURES SUPPLEMENTAIRES EN COURS								HISTORIQUE					
Prestation :	Pôle :	V	Mois : [l'année	puis le début de	Année : 2018	Etat : ☑ EN	COURS EN TRAITE	MENT RH VALIDEE	m				
[1]													
Personne	Prestation	Pôle	Date création	Demandeur	Date heure supp.	Nb h. jour	Nb h. nuit	Etat de la demande	Date de prise en compte (paie)	Valider	Refuser S		
32	T-FL320	Pole 1	08/08/2018	111	07/08/2018	4	0	En attente de validation (3/4)		✓	0		
31	T-FL320	Pole 1	08/08/2018		07/08/2018	4	0	Validée et pris en compte sur la paie	28/08/2018	91			
30	T-FL320	Pole 1	08/08/2018		07/08/2018	4	0	Transmis aux RH		_/'			
29	T-FL320	Pole 1	08/08/2018		07/08/2018	4	0	Transmis aux RH					
28	T-FL320	Pole 1	08/08/2018		07/08/2018	4	0	Transmis aux RH					
27	T-FL320	Pole 1	08/08/2018		07/08/2018	4	0	Transmis aux RH					
6	T-FL320	Pole 1	30/05/2018		06/06/2018	1	0	Validée et pris en compte sur la paie	30/05/2018				

Pour chacune des heures supplémentaires déclarées, vous pouvez les valider ou les refuser.

Si vous validez, la demande d'heure supplémentaire passe soit **en validation N+2** (selon la hiérarchie du personnel référencé et selon votre niveau de valideur soit en **traitement RH**. L'indication est donnée pour chaque déclaration.

Une date de fermeture / figeage du planning a été définie au 25 du mois.

Avant le 25 du mois, les demandes d'HS ne passent pas en validation RH. Dès validation par les managers, elles sont incrémentées au pointage.

Après le 25 du mois, la validation sera transmise au RH. Ces heures seront incrémentées au pointage après validation du RH.

4.4 Valider des transferts de personnels



	MOUVEMENTS EN COURS							HISTORIQUE					
Arrivées													
N° demande	Personne	Provenance	Destination	Date création	Donneur d'ordre	Date de d	but	Date de fin	Valider	Refuser			
973		T-ATRLG	T-FL320 - Pole 3	- Surge 17/08/2018		17/08/201	8		V	0			
Départs													
N° demande	Personne	Provenance	Destination	Date création	Donneur d'ordre	Date de début	Date de fir	n Validation receveur	P/s en compte	Supp			
980		T-FL320 - Pole 1	T-TBXWP - M50	23/08/2018		23/08/2018	24/08/201	8 En attente de validation		0			

Les transferts de personnels sont à émettre par la prestation prêteuse.

A l'émission du transfert, l'information est donnée dans les tableaux de bords des responsables des deux prestations concernées (prêteuses et receveuses)

Le receveur du transfert a le choix de le valider ou de le refuser.

Dans cette partie, s'incrémentera également tous les nouveaux entrants.

A la validation, l'information est renseignée dans les plannings respectifs des prestations respectifs.

- Le salarié est ajouté au planning de la prestation receveuse aux dates correspondantes
- Le salarié est désaffecté du planning de la prestation prêteuse aux dates correspondantes

4.5 Visualiser les absences injustifiées



Prestation :	~	Pôle :	~	Mois:	✓ Dépuis le début de l'année	Année : 2018	Prévenue : 🗹 Oui 🗹 Non 🙈		
Personne :	~	Etat : ☑ NON P	RIS EN COMPTE PRIS	EN COMPTE					
					[1]				
I° éclaration↑	Personne	Prestation	Pôle	Date création	Demandeur	Contenu	Prévenue	Pris en compte	Su
		T-FL320	Pole 1	23/08/2018		27/08/2018 - 27/08/2018 (1 ABS)	x		ĺ
130		T-FL320	Pole 1	23/08/2018		23/08/2018 - 23/08/2018 (1 ABS CP)	х		. (1)
36		T-FL320	Pole 1	26/07/2018		26/07/2018 - 26/07/2018 (0 ABS)			E E

Vous pouvez valider ou supprimer l'absence



△ Si vous n'utilisez pas QUALIPSO, ne tenez pas compte de cette interface



Cette interface permet d'informer le manager de l'absence en formation d'un collaborateur.

Vous pouvez prendre en compte l'information en cliquant sur le bouton « Pris en compte »